

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2015

- - - -

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le Lundi 18 Mai 2015 à 20h.00 sous la présidence du Maire de la commune, Yannick HERBET.

En présence de : Didier JACQUEMIN (arrivé à 20h.30) Virginie LE BERRIGAUD, Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTAUX, Yvon CIMBE, Aurélie HUET, Sylvain SAKALOWSKI (arrivé à 20h.50) Magalie BANSE, Laure BOUBET, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Fabrice DEPREUX, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Adrien PARMENTIER, Amélie LEQUET, Michel SCARCIA (procurations données respectivement à Yvon CIMBE, Virginie LE BERRIGAUD, Géry HERMANT)

Absent : Jean-Luc COUTEAU

- - - -

Le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la réunion du 13 avril 2015 et autorise le Maire à soumettre une question qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour, à savoir le remboursement anticipé de deux emprunts.

**1) SIATUB : avis sur la demande de retrait de la commune de Bévillers**

Le Maire précise que le Conseil Syndical du SIATUB, réuni le 9 avril 2015, a accepté le retrait de la commune de Bévillers.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 5211-19, prévoit que les Conseils Municipaux des communes membres se prononcent sur cette décision.

A l'unanimité, l'assemblée émet un avis favorable.

**2) Jury criminel : formation de la liste annuelle**

Yannick HERBET rappelle que la liste préparatoire communale des jurés doit être dressée par tirage au sort effectué publiquement par le Conseil Municipal à partir de la liste électorale.

Six personnes âgées de plus de 23 ans et n'ayant pas siégé en qualité de juré depuis 2010 doivent être désignées.

Les personnes suivantes sont choisies pour constituer la liste 2016 :

WANECQUE Frédéric  
LEBLANC Jean-Louis  
LONGUE Jean-Claude  
LEFEBVRE Marie-France  
WANESSE Christophe  
BUIRON Daniel

### 3) **Délibérations diverses de régularisation sollicitées par la Trésorerie de Caudry**

- **Création de postes CUI**  
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le recours à des bénéficiaires de CUI (Contrat Unique d'Insertion)
- **Taux de rémunération du personnel enseignant**  
Bien que ces taux soient fixés par circulaire préfectorale pour les heures de surveillance (cantine scolaire) et les heures d'études surveillées (activités périscolaires), la Trésorerie de Caudry sollicite la présentation d'une délibération du Conseil Municipal appliquant ces taux (11,60 €/heure de surveillance, 21,86 €/heure d'études surveillées).
- **Paiement d'heures supplémentaires effectuées par les membres du personnel à temps non complet**  
Certains agents occupent des postes à temps non complet et sont amenés à effectuer des heures supplémentaires à l'occasion de remplacements, des élections ou d'événements particuliers.

Jusqu'en 2014 inclus, les agents concernés ont perçus des heures supplémentaires alors qu'elles devaient percevoir des heures complémentaires de par leur activité à temps partiel.

La différence de rémunération est faible (2 €/heure environ) mais la Trésorerie de Caudry demande au Conseil Municipal de régulariser cette situation pour les années antérieures à 2015.

L'assemblée décide à l'unanimité d'adopter ces délibérations de régularisation.

### 4) **Avance sur subvention 2015 à l'U.S.Beauvois**

Comme tous les ans à la même époque le Président de l'U.S.Beauvois sollicite le versement d'une avance de 4 000 € sur la subvention annuelle de fonctionnement accordée en fin d'exercice.

Cette demande est motivée par l'obligation faite aux clubs de football de faire face avant la reprise des championnats à certaines dépenses (licences et assurances).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution de cette avance.

Yannick HERBET ajoute que la saison prochaine l'U.S.Beauvois engagera deux équipes de jeunes ; par ailleurs l'équipe Séniors A accède à la 2<sup>ème</sup> division.

Le Président ayant sollicité l'exécution de travaux dans les vestiaires, Yvon CIMBE et Fabrice DEPREUX se portent candidats pour encadrer cette opération.

Le mobil-home devrait prochainement disparaître et le club souhaiterait que soient installés de nouveaux buts (montant du devis : 2 425 €) ; cette question mérite réflexion.

Claudine CASIEZ évoque la démission, envisagée à une époque, du Président de l'U.S.Beauvois. Le Maire attend l'Assemblée Générale de juin pour en savoir d'avantage.

#### **5) Subvention exceptionnelle à la fille d'Aurélié CHATELAIN**

Yannick HERBET rappelle que le décès tragique d'Aurélié CHATELAIN à Villejuif a causé une vive émotion à Caudry et dans la France entière et plongé la famille de l'intéressée dans un profond désespoir.

L'esprit de solidarité ressenti lors de la marche blanche organisée le 26 avril dernier a amené Mr le Maire à proposer au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à la fille d'Aurélié CHATELAIN, par ailleurs déclarée Pupille de la Nation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition avant de fixer, le cas échéant, le montant de cette aide.

Un large débat s'instaure.

Géry HERMANT s'oppose au principe d'une subvention (qui pourrait créer un précédent) mais se déclare favorable à l'organisation d'une collecte en Mairie.

Laure BOUBET et Jean-Marie BACQUET prennent la même position d'autant qu'une famille beauvoisienne vient d'être touchée par la disparition de la petite Zoé.

Suite à ces échanges, le Conseil Municipal décide d'opter pour une collecte en faveur des deux enfants sachant que deux urnes distinctes seront installées à la fois en Mairie et au Centre Social l'Escale ; un appel aux dons sera lancé.

#### **6) Intégration dans le budget communal des résultats de clôture de la Régie Municipale d'Electricité**

Suite à la dissolution de la Régie Municipale d'Electricité, le Conseil d'Administration de cette dernière a adopté le 1<sup>er</sup> avril 2015 le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2014 se soldant par un excédent global de 541 727,47 € soit 344 503,88 € en Fonctionnement et 197 223,59 € en Investissement.

Il convient à présent d'intégrer ces résultats dans le budget communal par une Délibération Modificative Budgétaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

#### **7) Régie Municipale d'Electricité : admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Au 1<sup>er</sup> avril 2015, le montant des restes à recouvrer avoisinait 96 700 €. La Trésorerie de Caudry s'emploie à récupérer la majeure partie de cette somme mais des admissions en non-valeur seront inévitables.

Les premières demandes émanant de la Trésorerie de Caudry portent sur la somme globale de 10 854,13 € ; elles concernent divers redevables (particuliers, entreprises) dont les coordonnées sont communiquées.

La Trésorerie de Caudry, qui a épuisé toutes les formes de recours, sollicite l'admission en non-valeur des produits concernés.

Didier LECLERCQ précise qu'une admission en non-valeur ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites, il s'agit d'une décision prise en faveur du comptable qui n'éteint pas la dette du redevable ; l'admission en non-valeur ne doit pas être confondue avec la remise de dette.

Certains Conseillers Municipaux acceptent difficilement que certains des redevables concernés bénéficient d'une telle mesure.

L'assemblée décide finalement certaines admissions en non-valeur et en écartent deux. le Maire se proposant d'attirer l'attention de Mme VANTOUROUX sur les réserves émises.

## **8) Remboursement anticipé d'emprunts**

Comme indiqué précédemment, la Société de Financement Local (ex. DEXIA) et le Crédit Agricole ont été sollicités pour connaître les conditions de remboursement anticipé des emprunts contractés par la commune de Beauvois en Cambrésis.

Les réponses obtenues permettent d'envisager, pour deux de ces prêts, un tel remboursement, à savoir :

### Crédit Agricole

Capital initial emprunté : 100 000 €  
Date d'échéance : Octobre 2025  
Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 1,904 (2 % environ actuellement)  
Capital restant dû : 72 232,48 €  
Intérêts restant dû : 8 213,10 €  
Indemnité forfaitaire de remboursement anticipé : 2 166,97 €  
Montant total à verser en cas de remboursement anticipé : 74 399,45 €

### Société de Financement Local

Capital initial emprunté : 125 000 €  
Date d'échéance : Avril 2030  
Taux d'intérêt : 4,34 %  
Capital restant dû : 100 568,87 €  
Intérêts restant dûs : 35 468,03 €  
Indemnité actuarielle de remboursement anticipé : 32 717,65 €  
Montant total à verser en cas de remboursement anticipé : 133 296,52 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Le Maire ajoute que le poids de la dette est difficilement supportable pour le budget communal et peut compromettre le financement des projets à venir ; le désendettement d'une commune est vivement apprécié par les organismes financiers et par le contrôle de légalité qui voient en cette opération un indicateur de bonne gestion.

Géry HERMANT estime qu'une analyse globale de l'endettement est nécessaire avant de prendre une telle décision puisque les remboursements évoqués ne représentent qu'une faible partie des 3,2 millions d'Euros de la dette communale.

Yannick HERBET insiste sur l'impact psychologique d'une telle mesure rendue possible par l'intégration des résultats de clôture de la Régie d'Electricité ; il précise également que pour les autres prêts, soit le remboursement anticipé est impossible, soit les conditions sont rédhibitoires.

Suite à ce débat, le Conseil Municipal décide le remboursement de ces deux prêts par 17 voix pour et 1 contre (Géry HERMANT).

## 9) Informations diverses

- Yannick HERBET évoque les deux réunions organisées sur le projet de maison médicale, en partenariat avec la commune de Fontaine au Pire, dans le bâtiment qui accueillait SPAR.  
Seuls les médecins (sauf le Dr LEPREUX) ont confirmé leur intérêt.  
Il est envisagé d'élargir la demande aux professionnels de santé du Bassin du Caudrésis.
- Le week-end commercial se déroulera du 5 au 7 juin avec une inauguration le 4 au soir.  
Une vingtaine de commerçants, essentiellement installés le long de la RD 643, participeront à cette manifestation.  
Répondant à Lydie DEPREUX qui s'inquiète pour le week-end culturel organisé en même temps par le Centre Social l'Escale, le Maire estime qu'il ne devrait pas y avoir de concurrence, les publics étant différents.
- Classe de neige 2016  
Une réflexion est en cours avec Mr PERONNE et le Maire de Bévillers ; aucune décision n'a été prise à ce jour, si ce n'est celle de continuer au Manoir des Brons à COMBLOUX.
- Yannick HERBET signale les nombreux actes d'incivilité constatés ces dernières années en divers endroits de la commune (mini stade, parking Froidmont, Rue de l'Industrie, parkings de l'école Carême et de la rue Jean Moulin).  
Plusieurs riverains ont manifesté leur mécontentement. Laurye LALLEMANT estime que des équipements (type panneaux de basket ou piste de skate) destinés aux adolescents font défaut.  
  
Lydie DEPREUX précise qu'Anthony LE GUILCHER, médiateur de rue, va reprendre ses tournées nocturnes auprès de ce public.  
  
Pour le Maire, il importe de retrouver une situation d'équilibre entre les adolescents et les riverains concernés.
- Mr le Maire a reçu les remerciements de Jean-Marie LEMAIRE pour la subvention accordée à ASCOMEX à l'occasion des 4 Jours de Dunkerque ; il en profite pour saluer l'efficacité du dispositif du service d'ordre (signaleurs, personnel communal) mis en place par Jacques VANTYGHM.

## 10) Questions diverses

- Jean-Marie BACQUET intervient sur deux points :  
  
L'aménagement du nouveau parking de l'école Carême et le mauvais positionnement d'un panneau de communication le long de la RD 643 à proximité de la rue Aristide Briand.  
  
Yannick HERBET précise que les travaux de parking seront achevés avant la fin du printemps.  
S'agissant du panneau, Géry HERMANT doit rencontrer l'installateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.45

